

Municipalité de Moudon



**Préavis n° 60/24
au Conseil communal**

**Demande d'un crédit de CHF 168'000.— pour la rénovation
de la salle du Conseil communal située à l'Hôtel de Ville**

Délégué municipal : Roger MULLER, municipal, r.muller@moudon.ch, 078/231.00.37

Adopté par la Municipalité le 13 mai 2024

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 25 juin 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 168'000.- pour la rénovation de la salle du Conseil communal située à l'Hôtel de Ville.

Au fil des années, la salle a subi des dommages et montre des signes de vétusté. Le sol et les murs sont usagés, les installations électriques obsolètes et les équipements sont de moins en moins adaptés pour l'usage de ce lieu central où se déroulent des réunions importantes.

Pour rappel, un premier préavis n°37/23 intitulé « Demande d'un crédit de CHF 375'000.— pour le réaménagement et les équipements de la salle du Conseil communal située à l'Hôtel de Ville » a été présenté au Conseil communal du 2 mai 2023. Celui-ci a été renvoyé au sens de l'article 75 du règlement du Conseil communal. Ensuite de quoi, la Municipalité a décidé, dans sa séance du 8 mai 2023, de retirer ce préavis car il a été jugé préférable de se donner le temps de la réflexion sur cet objet.

Aujourd'hui, la Municipalité a tenu compte des remarques du Législatif et a limité la réfection aux postes principaux, dont la mise en place d'un système multimédia permettant notamment l'instauration du vote électronique décidé en son temps par le Conseil communal.

2. Bref historique

La salle située au deuxième étage de l'Hôtel de Ville était destinée au Tribunal pénal et servait aux réunions du Conseil communal. La dernière transformation date de 1963-1964 avec un entablement, orné des armoiries des communes du district, ajouté au-dessus des boiseries d'origine. Dans les années septante, la Justice de Paix du district est également transférée au deuxième étage où toutes les fonctions judiciaires ont été regroupées. Les informations retranscrites ici sont tirées du livre¹ de Monique Fontannaz, historienne.

A la suite du transfert des compétences de la Justice de Paix à Payerne à compter du 1^{er} octobre 2004, la salle n'est plus utilisée pour des audiences. Aujourd'hui, la salle accueille principalement les séances du Conseil communal, des séances de commission, les séances de groupes politiques, des assemblées d'associations intercommunales et des mariages civils organisés par l'Etat civil.

3. Description des travaux

Les travaux prévus ont pour but de rénover le sol actuel, de repeindre les murs, de fournir un équipement informatique et multimédia moderne en lien avec l'introduction du vote électronique, ainsi que d'améliorer la qualité de l'air par l'installation de ventilations au plafond, permettant de mieux réguler la température ambiante.

¹ Monique Fontannaz, « La ville de Moudon. Les monuments d'arts et d'histoire du canton de Moudon. Tome VI » de 2006.

Le nouveau projet présenté ici permet de conserver les caractéristiques historiques de la salle, en particulier les parois avec les boiseries et les armoiries, tout en apportant des améliorations fonctionnelles pour le Conseil communal en termes de multimédias. L'aménagement actuel n'est pas modifié, il n'est pas prévu de changer le mobilier en bois, ni de procéder au remplacement des sièges. La configuration demeure identique.

La description des travaux est la suivante :

- Réfection complète du parquet
- Réfection complète des peintures, uniquement les murs (pas les boiseries)
- Dépose du faux plafond actuel
- Pose d'un nouveau faux plafond acoustique
- Réfection complète de l'installation électrique de la salle
- Changement des luminaires
- Installation de ventilateurs au plafond
- Nettoyage après travaux
- Nouvelle installation multimédia complète :
 - deux écrans mobiles
 - quatre écrans fixes au plafond
 - système audio avec micro et haut-parleurs permettra la diffusion du son venant des médias connectés au système de diffusion sans fil.
 - câblage et matériel d'installation, montage configuration et instructions
- Nouveau mobilier
 - Rideaux orientables

Afin de réaliser ces travaux et à la suite d'une étude préliminaire menée, les mandats suivants, sont nécessaires :

- Étude acoustique et recommandations
- Etude de la ventilation et choix des appareils

S'agissant du multimédia, il est prévu quatre écrans fixés au plafond, lesquels seront inclinables contre le bas.

Grâce à ce système, le câblage est minimisé et centralisé. Toutes les personnes pourront ainsi visualiser confortablement les écrans quels que soient leurs positionnements. Le système sans fil permettra la diffusion depuis tout type d'ordinateur et mobile.

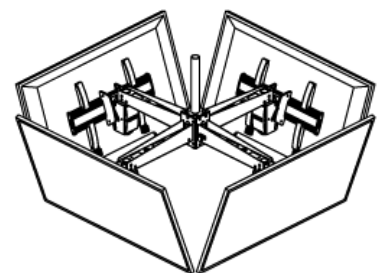
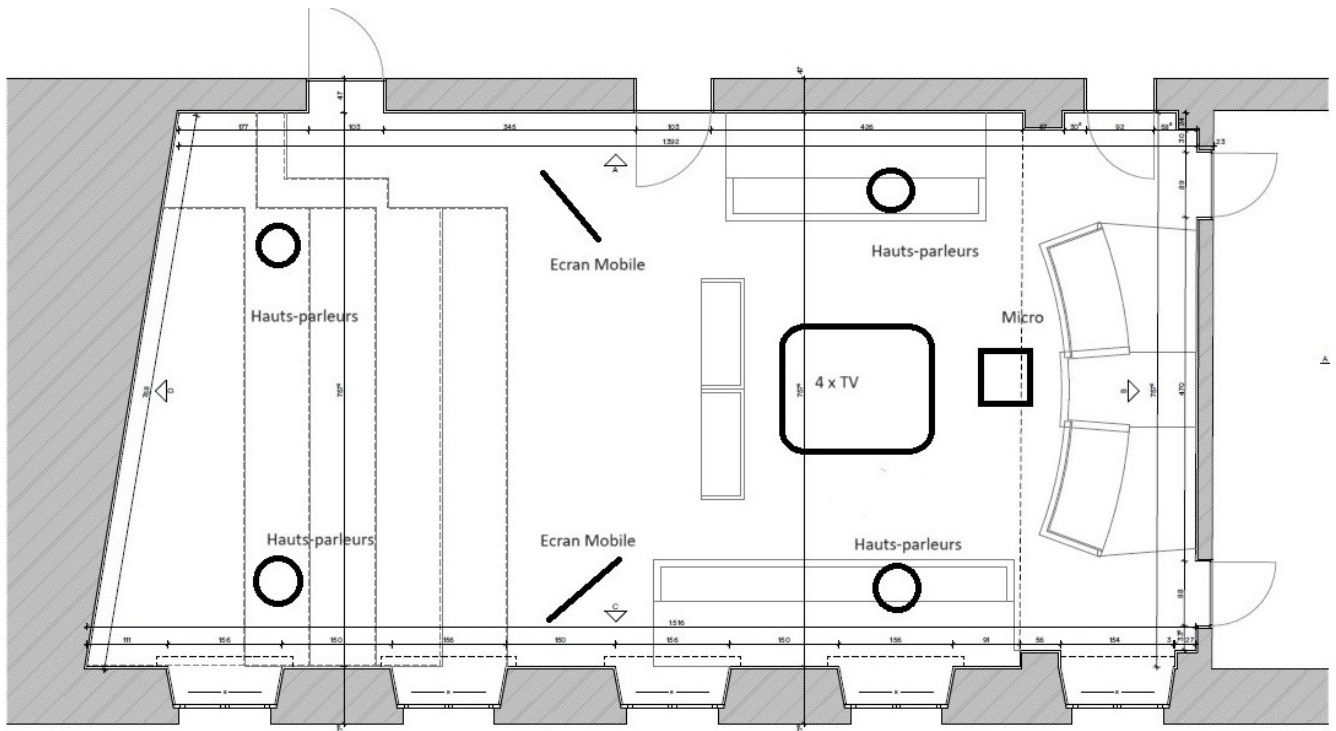


Figure 4 écrans inclinables au plafond

Deux écrans mobiles dotés d'un système de diffusion sans fil ainsi que d'une caméra haut-parleurs permettront un rappel pour les personnes au fond de la salle. Ces écrans mobiles pourront être déplacés dans d'autres salles

Le plan des installations est présenté ci-après :



4. Aspects financiers

Le tableau suivant présente les coûts des travaux, sur la base de devis rentrés, à savoir :

Élément	Description	Coût TTC
Sol	ponçage et vitrification du parquet divers et imprévus 5%	CHF 6'050.-
Parois	peinture sur murs peinture sur cadres peinture sur radiateurs	CHF 28'000.-
Plafond	pose faux-plafond en plâtre absorbant protection des parois en bois protection des sols intérieurs jusqu'à la sortie démontage et remontage chaises évacuation des déchets enlèvement et évacuation des luminaires existants fixation pour nouveaux luminaires fixation pour ventilateurs provisions pour imprévus (10%-FP)	
Multimédia	équipements et main-d'œuvre : 2 écrans mobiles 4 écrans fixés au plafond divers équipements soft système audio câbles et matériel d'installation installation, montage configuration, contrôles et instructions	CHF 39'470.-

Electricité	réfection de l'ensemble des installations montage et raccordement 12 éclairages avec variateurs installation électrique courant fort installation sonnerie et interphone démontage et élimination matériel électrique contrôle OIBT dessin nouvel équipement électrique fourniture et pose de 10 plafonniers provisions pour imprévus (env. 10%-FP)	CHF 29'700.-
Ventilation	fourniture et pose de 4 ventilateurs au plafond	
Rideaux	enlèvement et évacuation fourniture et pose 5 stores à lamelles verticales	CHF 5'300.-
Nettoyage	Fin des travaux	CHF 1600.-
Etude acoustique	étude et recommandations	CHF 2'800.-
Etude ventilation	étude et choix des appareils	CHF 1'400.-
BAMO + architecte	Prestation selon contrat BAMO + relevé architecte	CHF 31'635.-
TOTAL INTERMEDIAIRE		CHF 145'955.-
Provision pour augmentations conjoncturelles	environ 15%	CHF 22'000.-
TOTAL FINAL TTC		CHF 167'955.-
ARRONDI à		CHF 168'000.-

4.1 Incidences financières

Depuis l'introduction des nouvelles normes comptables, les durées d'amortissement déterminées par type d'investissement doivent être appliquées.

Pour ce préavis, cela se résume de la manière suivante :

- Travaux de réfection (73% des coûts) : CHF 122'640.-, amortissement en 10 ans, soit CHF 12'264.- par année.
- Multimédia (27% des coûts) : CHF 45'360.-, amortissement en 5 ans, soit CHF 9'072.- par année.

Il est estimé que 20% du coût des travaux sera autofinancé et que le solde sera couvert par l'emprunt.

Coût total de l'investissement : CHF 168'000.-
Autofinancement 20% : CHF 33'600.-
Fonds étranger (emprunt) 80% : CHF 134'400.-

Les intérêts (estimation 2.5%) des fonds étrangers devraient s'élever à CHF 3'360.- la première année.

5. Planification

En cas d'acceptation du présent préavis par le Conseil communal, le calendrier des travaux est le suivant, sous réserve des délais de livraison pour le mobilier, le multimédia et les luminaires :

- Travaux intérieurs en juillet-septembre 2024
- Diverses installations et équipements techniques en septembre 2024
- Mise en service en octobre 2024.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 60/24 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 168'000.— pour la rénovation de la salle du Conseil communal située à l'Hôtel de Ville,**
 2. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 3. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
La syndique : Le secrétaire :


C.PICO


A. IMERI

